

Responsabilités et subsidiarité, le rôle des acteurs locaux dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Yves FROISSART

UNESCO 8^{ème} Forum des ONG 7 et 8 décembre 2017.

Le changement climatique se caractérise par un impact global sur toute la biosphère. Et le niveau de négociation qui convient pour tenter de le contenir et d'en réduire les effets est bien sûr le niveau mondial. Mais ne faudrait-il pas davantage aborder cette question depuis le niveau local, puisque ce sont « in fine » nos choix de vie au quotidien qui impactent le climat?

Nos choix de vie au quotidien sont dictés par la société de consommation. Il s'agit d'une véritable culture, qui fait de la consommation un réflexe, orchestré par la publicité etc... c'est un comportement compulsif, où l'angoisse existentielle a sa part, la peur de la mort. Cette culture tend à nier l'impact que la consommation a sur l'environnement, et aussi le fait qu'une grande partie de l'humanité en soit exclue.

La société de consommation impacte l'environnement par une exploitation toujours croissante des ressources naturelles, parmi lesquelles les énergies fossiles, facteur essentiel du changement climatique. Nous essayons bien de recycler certaines matières, mais cet effort est très loin des volumes énormes et croissants prélevés chaque année par l'exploitation des ressources naturelles.

Ce qui doit orienter les choix de consommation de nos sociétés, en lien avec nos modes de vie individuels, est très bien illustré par le concept d'empreinte écologique. Nous consommons, comme vous le savez, plus que ce que la planète peut produire, et cela de manière très inégalitaire entre les peuples. Vous savez que nous disposons pour nos besoins vitaux d'environ 1,9 hectares par habitant, alors que l'humanité consomme en moyenne l'équivalent de 2,6 hectares par habitant, ce dépassement est le fait de la minorité des pays les plus riches, les pays les plus pauvres qui constituent la majorité se situant en dessous.

Les acteurs locaux que nous sommes ont-ils leur mot à dire, est-il possible qu'ils s'opposent réellement à cette société de consommation, et la conséquence de choix citoyens en matière d'impact écologique pourrait-elle être suffisamment significative au point d'inverser la tendance à la dissipation de ce patrimoine naturel que l'on observe aujourd'hui ?

Responsabilité :

La responsabilité des acteurs locaux en matière d'action publique environnementale doit partir d'une motivation, celle d'un idéal anthropologique : il y a des consommations qui sont « suffisantes » pour une vie heureuse et équilibrée, alors que le consumérisme à tout crin, tend, lui, naturellement vers l'infini avec les conséquences de plus en plus visibles sur l'environnement : sur la santé, sur la perte de diversité biologique, sur le gaspillage des ressources, sur les pollutions, sur le climat... ces constatations invitent les plus conscients d'entre nous à ce que l'on a appelé une sobriété volontaire, et à faire en sorte que le politique puisse encourager celle-ci autour de cette « boussole » qu'est l'empreinte écologique ainsi que par la recherche de motivations autres : le relationnel, la fête, la beauté, la culture, la dimension spirituelle de la vie...

La responsabilité citoyenne peut s'exercer de trois manières : en respectant les lois environnementales, en faisant pression si besoin sur les instances politiques plus globales pour qu'elles assument leurs responsabilités environnementales, et en changeant de modes de vie (et en invitant d'autres citoyens à faire de même via une association, en famille ou à l'école). Il s'agit d'un

mode d'action « public » puisqu'il vise à promouvoir un bien commun qui dépasse la satisfaction d'un besoin matériel individuel, et qui va au-delà du simple respect de la loi.

Cette action peut prendre des formes diverses,

- La sensibilisation (par la diffusion de films par exemple),
- La formation (rencontre avec des professionnels par exemple, l'apprentissage de pratiques responsables comme les « familles à énergie positive » qui analysent leurs consommations d'énergie et veillent à des pratiques plus économes, les AMAP, associations qui visent à développer une agriculture de proximité, les SEL (systèmes d'échanges locaux) qui facilitent l'échange de services et de matériel de particulier à particulier
- des actions collectives pour le climat sont également le fruit d'initiatives citoyennes comme le jeûne pour le climat qui a été promu avant la COP21 par un regroupement d'églises chrétiennes afin de sensibiliser un large public, Alternatiba, qui est une initiative de jeunes qui ont parcouru la France à vélo avant la COP21 et qui ont suscité un peu partout des « villages des alternatives », et plus récemment des « villages des possibles », qui rendent visibles des actions réalisées ou envisagées... Des « villes en transition » qui imaginent un futur différent par des modes de vie locaux économes choisis ensemble, « Eglise verte » qui est une manière de sensibiliser les communautés chrétiennes à leur responsabilité écologique et à les engager à agir concrètement via un label annuel...

En France, ces initiatives sont principalement centrées sur l'atténuation, dans la mesure où les effets du changement climatique sont encore relativement peu visibles sous notre climat, et que nos modes de vie sont particulièrement dispendieux en énergie et ont un effet important sur notre empreinte écologique (qui représente près de 6 hectares par habitant, et la moitié de celle-ci résulte de notre consommation d'énergies fossiles).

Subsidiarité :

Par ce terme, on désigne le principe selon lequel la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit revenir à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action, donc l'entité compétente la plus proche du « terrain ».

Cette notion de subsidiarité est fondamentale dans le cas du changement climatique, car celui-ci touche tout le monde et tous y ont une part de responsabilité, peu ou prou. La subsidiarité donne une autre dimension à la responsabilité puisqu'elle implique les divers échelons politiques, jusque et y compris celui des simples citoyens et de leurs regroupements...

L'exercice de la subsidiarité, qui est défini au plan international, notamment par le traité de Lisbonne, par sa recherche d'une meilleure adaptation du politique en vérifiant si un échelon plus local est capable de mieux assumer une tâche donnée, oblige les divers échelons à dialoguer, dans l'idée d'une décentralisation des responsabilités au plus proche des réalités, et dans l'idée de permettre des initiatives nouvelles et ambitieuses, puisque dans le cadre de la subsidiarité, les échelons locaux peuvent interpeller des échelons plus globaux et inversement.

L'ensemble des décisions concernant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique doit ainsi pouvoir se décider de façon claire entre les divers échelons politiques : les transports, l'habitat, l'alimentation, le recyclage des déchets, les loisirs... et, au besoin, sous la pression vigilante des citoyens, elle doit réussir à intégrer des exigences contractuelles nouvelles par exemple autour de la maîtrise de l'empreinte écologique, d'un urbanisme maîtrisé, d'une isolation massive des habitations, de l'encouragement au ferroviaire comme alternative à la route etc...